

Chapitre 8

Conception et organisation de la lutte collective

17/04/2006

Claude Saegerman

1



Chapitre 8

Conception et organisation de la lutte collective

- Lutte individuelle >< collective
- Potentiel de transmissibilité
- Lutte collective :
 - « ensemble de mesures facultatives et encouragées ou bien obligatoires, conçues et appliquées de façon concertée par un ensemble de personnes et de structures »

17/04/2006

Claude Saegerman

2



TABLEAU VIII.1

Combinaisons possibles des actions de santé animale, facultatives ou obligatoires, et individuelles ou collectives

		Liberté	
		Oui (Facultatif)	Non (Obligatoire)
Groupe	Non (Individuel)	Ex.: Lutte contre l'infécondité	Ex.: Déclaration des maladies animales à déclaration obligatoire
	Oui (Collectif)	Ex.: Actions de prophylaxie collective facultative organisées dans certaines zones : paratuberculose, rhinotrachéite infectieuse bovine, etc.	Ex.: Prophylaxie collective nationale obligatoire : brucellose bovine

Université de Liège

Chapitre 8

Conception et organisation de la lutte collective

- Collectif ≠ obligatoire
 - Collectif >< individuel
 - Obligatoire >< facultatif
- Une action collective est indiquée lorsqu'elle présente un avantage pour la collectivité
 - ex abattage de tous les ruminants dans un foyer de fièvre aphteuse

17/04/2006

Claude Saegerman

4



1. Les maladies animales justiciables d'une lutte collective

- Maladies animales les plus contagieuses
- Deux catégories :
 - maladies constituant une menace pour la collectivité
 - » fièvre aphteuse, peste bovine, tuberculose, brucellose
 - maladies justiciables d'une lutte collective facultative
 - » paratuberculose

17/04/2006

Claude Saegerman

5



1. Les maladies animales justiciables d'une lutte collective

A. Les maladies transmissibles

- Santé publique
 - Gravité de la zoonose chez l'homme
 - » Mortalité, morbidité, atteinte clinique aiguë/chronique
 - Fréquence de la zoonose chez l'homme
 - Economie
 - Transmissibilité
 - » entre élevages : risque plus important
 - voie aérienne, arthropodes : lutte difficile
 - Gravité pour la production
 - » coûts directs et indirects de la maladie
 - » entraves commerciales
- réglementation
- Perte de l'image de marque

17/04/2006

Claude Saegerman

6



TABLEAU VIII.2

Fréquence et niveau de gravité médicale pour l'Homme des principales zoonoses rencontrées en Europe occidentale et pour lesquelles les animaux de rente jouent un rôle

Zoonose	Fréquence	Gravité médicale
Brucellose	++	+++
Campylobactériose	++	+
Fièvre charbonneuse	+	++
Leptospirose	+	++
Listériose	+	++
Chlamydie	+	+++
Rage	+	++++
Salmonelloses	+++	++
Tuberculose à <i>Mycobacterium bovis</i>	+	+++

1. Les maladies animales justiciables d'une lutte collective

A. Les maladies transmissibles

- ☐ Quantification des risques

Dépend du pays et du moment où l'analyse est effectuée

Essai de quantification du danger représenté par quelques maladies animales pour la santé publique et pour l'économie, en Europe en 1995. Chaque colonne correspond à un critère proposé pour évaluer le danger représenté par une maladie. Le niveau du critère est indiqué en nombre de croix. 0 : niveau négligeable ; + : niveau faible ; ++ : niveau moyen ; +++ : niveau élevé. La dernière colonne donne la somme des croix, à titre purement indicatif.

MALADIES	DANGER POUR LA SANTÉ PUBLIQUE	TRANSMISSIBILITÉ	COUT DE LA MALADIE	IMPACT COMMERCIAL	BILAN (Somme des croix)
Fièvre aphteuse en Europe	0	+++	+++	+++	9
Brucellose bovine en Europe	++	++	+	++	7
Rage en France	+	+	+	+	4
BSE en France	+	0	0	++	3
BSE au Royaume-Uni	++	+	+++	+++	9
Leucose bovine en Europe	0	+	0	++	3
Maladie d'Aujeszky en France	0	++	+++	++	7
IBR en France	0	+	+	++	4
Médi-vioma en France	0	+	+	++	4

1. Les maladies animales justiciables d'une lutte collective

A. Les maladies transmissibles

- ☐ Résultats attendus d'une lutte collective
- Eradication :
 - » Lourde et coûteuse : réservée à un petit nombre de maladies présentant un risque grave pour la collectivité
 - » Ex : fièvre aphteuse, brucellose, tuberculose bovine, rage
 - Maîtrise des foyers cliniques
 - » Maladies moins graves, portage latent
 - » Ex : paratuberculose bovine
 - Protection des troupeaux indemnes
 - » Ex : France : visna-maedi
 - Epidémiosurveillance de la maladie
 - » maladies à faible risque

17/04/2006

Claude Saegerman

9



1. Les maladies animales justiciables d'une lutte collective

B. Les maladies d'élevage

- But : lutter contre l'expression clinique
 - Ex : mammites, maladies néonatales
 - Pas de danger pour la collectivité (transmission secondaire)
- 3 avantages à une lutte collective (facultative)
 - technique : nécessité de définir un protocole précis
 - financier : « mutualisation » des coûts
 - relationnel : dialogue entre organismes

17/04/2006

Claude Saegerman

10



2. Conception d'une lutte collective

- La conception d'un programme de lutte collective nécessite la participation des représentants de structure(s) regroupant les éleveurs concernés par la maladie.

Encadré VIII.1 Étapes de la conception d'une lutte collective

- Etapes :

1. Recueil de l'information sur les risques pour la collectivité (*santé humaine, élevage, prévalence*) de la maladie à combattre.
2. Etablissement du profil de risque de la maladie.
3. Bilan des besoins.
4. Décision sur l'opportunité de la lutte.
5. Définition des objectifs généraux et détaillés.
6. Elaboration des différentes stratégies d'actions possibles et des moyens correspondants.
7. Choix entre les différents scénarios.

17/04/2006



2. Conception d'une lutte collective

A. Définition des objectifs

- Importance des objectifs (résultats espérés)
 - Généraux : résultat que tous les acteurs peuvent espérer de la mise en œuvre du plan de lutte
 - Détaillés : résultat quantifié des différentes étapes devant conduire à l'objectif général
- Qualités des objectifs détaillés :
 - quantifiable (annoncer le résultat en termes chiffrés)
 - mesurable (vérification)
 - programmé (échéance dans le temps)
- Formulation et rédaction des objectifs détaillés
 - Trace écrite

17/04/2006

consensus des acteurs

12



2. Conception d'une lutte collective

B. Etude des différentes stratégies d'actions possibles

1. Recensement des différentes stratégies

- Choix du type de prophylaxie
 - Sanitaire
 - » dépistage des troupeaux infectés
 - » assainissement des troupeaux infectés
 - » qualification des élevages indemnes et protection
 - Médicale
 - » type de vaccin
 - » espèces animales à vacciner
 - » périodicité

- Ce choix est à faire en fonction de la situation épidémiologique

17/04/2006

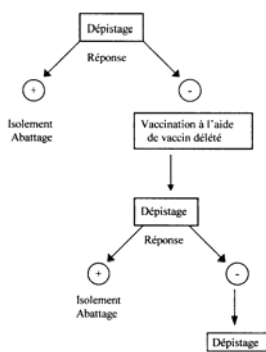
Claude Saegerman

13



FIGURE 8.1

Principe de la lutte médico-sanitaire utilisant des vaccins déletés
(Un principe semblable peut être appliqué pour des vaccins non déletés mais ne marquant les animaux, dans certaines conditions, que pendant un temps limité ; exemple : brucellose).



17/04/2006



2. Conception d'une lutte collective

B. Etude des différentes stratégies d'actions possibles

2. La détermination des moyens

- Détermination des moyens humains et matériels nécessaires
- Calcul du coût
- Comparaison des différents scénarios

17/04/2006

Claude Saegerman

15



2. Conception d'une lutte collective

C. Choix de la stratégie retenue

- Poids relatif des différents éléments
 - rapport coûts/bénéfices
 - aspects socio-psychologiques
- Psychologie de la décision : responsabilité du décideur
 - implication personnelle du décideur
 - engagement de sa responsabilité

Le choix d'un programme de lutte peut s'avérer difficile mais :

- l'indécision ne résout rien
- aucune solution n'est parfaite, toutefois, la rationalisation du choix doit permettre d'éliminer les plus mauvaises solutions

17/04/2006

Claude Saegerman

16



3. Organisation et conduite d'une lutte collective

A. Les différents acteurs

- Principaux acteurs de la lutte collective contre les maladies animales
 - Eleveurs
 - Vétérinaires praticiens
 - Services vétérinaires
 - » SPF Santé publique
 - » AFSCA
 - Laboratoires
 - » CPGV (ARSIA)
 - » CERVA

17/04/2006

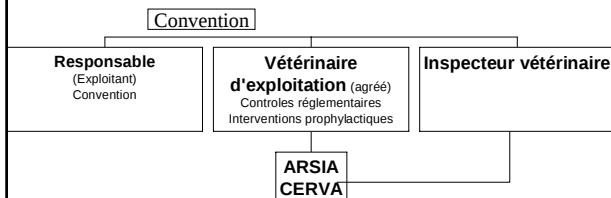
Claude Saegerman

17



3. Organisation et conduite d'une lutte collective

A. Les différents acteurs



17/04/2006

Claude Saegerman

18



3. Organisation et conduite d'une lutte collective

A. Les différents acteurs

1. Services vétérinaires

- Les services vétérinaires s'intéressent surtout :
 - Aux maladies réglementées (AR 1987)
 - » aux risques sanitaires majeurs, maladies de la liste A
 - » à des maladies de la liste B en fonction de la situation épidémiologique et économique
- Conception de la lutte collective
- Organisation
 - Lutte obligatoire : réglementation
 - Lutte facultative : conditions d'un volontariat
- Contrôle : vérification du respect des mesures
- En Belgique, Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire et SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire (aspects opérationnels surtout) et Environnement (aspects normatifs surtout)

17/04/2006

Claude Saegerman

19



3. Organisation et conduite d'une lutte collective

A. Les différents acteurs

2. Les éleveurs

- Importance de l'adhésion des éleveurs au programme de lutte : tenir compte de leurs souhaits, pratiques
- Conséquences d'une non adhésion
 - risque de non vaccination, non déclaration
- Participation active des éleveurs
 - dialogue entre l'autorité compétente et les agriculteurs
 - » identifier leurs besoins
 - » expliquer les arguments en faveur de la lutte
 - » définir les objectifs à atteindre
 - » définir les moyens à mettre en œuvre
 - sensibilisation des éleveurs

17/04/2006

Claude Saegerman

20



3. Organisation et conduite d'une lutte collective

A. Les différents acteurs

3. Les vétérinaires praticiens

- Coordination et contrôle de leur action par les Services Vétérinaires
- en Belgique : médecin vétérinaire agréé
- En France : mandat sanitaire : symbole de la relation contractuelle entre les vétérinaires praticiens et l'administration vétérinaire
- Il est important que le vétérinaire praticien participe au choix des priorités et à l'élaboration du plan de lutte

17/04/2006

Claude Saegerman

21



3. Organisation et conduite d'une lutte collective

A. Les différents acteurs

4. Les laboratoires

- ☐ Qualité des analyses
- ☐ Essais interlaboratoires
- ☐ Accréditation (Beltest)
- ☐ Indépendants des parties concernées par le résultat des analyses
- ☐ Mais ... les tests employés ont toujours leurs limites et il convient donc de discuter ces résultats en fonction de la situation épidémiologique

17/04/2006

Claude Saegerman

22



3. Organisation et conduite d'une lutte collective

A. Les différents acteurs

4. Les laboratoires

- ☐ Centres de Prévention et de Guidance Vétérinaire (CPGV) – regroupés dans l'ARSIA
 - émanant des Fédérations de Lutte contre les Maladies du Bétail
 - sous l'égide des pouvoirs publics quand les pathologies à investiguer sont soumises à réglementation sanitaire.
 - également : guidance sanitaire globale sur base volontaire des éleveurs (paratuberculose, Diarrhée Virale Bovine)
 - » donc initiation des luttes avant réglementation

17/04/2006

Claude Saegerman

23



3. Organisation et conduite d'une lutte collective

A. Les différents acteurs

4. Les laboratoires

- ☐ Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA)
 - amélioration des méthodes de diagnostic et de la prophylaxie
 - laboratoire de référence
 - » confirmation officielle des maladies légalement réglementées, en particulier celles dans le cadre des maladies des listes A, B et C de l'OIE
 - étude et épidémiologie des maladies animales dans l'élevage

17/04/2006

Claude Saegerman

24



3. Organisation et conduite d'une lutte collective

B. La mise en œuvre de l'action et son pilotage

- Le rôle du pilotage
 - vérification du respect du calendrier et de la capacité à atteindre les objectifs
- Modifications en cours de programme
 - Evolution de la situation épidémiologique
 - » favorable : l'amélioration de la prévalence peut permettre d'espacer davantage les opérations de dépistage
 - » défavorable : nécessité d'analyser les causes et de mettre en œuvre des corrections

17/04/2006

Claude Saegeman

25



3. Organisation et conduite d'une lutte collective

B. La mise en œuvre de l'action et son pilotage

- Modifications en cours de programme
 - Intervention de facteurs extrinsèques
 - » apparition de nouveaux outils de lutte
 - » modification des conditions économiques ou politiques (ex. ouverture du marché unique européen)
- Evaluation
 - Permet de juger de l'efficacité de l'action entreprise
 - *Evaluation économique* versus *évaluation technique* des résultats

17/04/2006

Claude Saegeman

26





17/04/2006

Claude Saegeman

27